

POURSUITE DE SCOLARITE
NOTIFICATION DE DECISION AUX FAMILLES AVANT LE 11 MAI 2020

Nom et prénom de l'élève : _____

Date de naissance : ___/___/___/ Classe suivie en 2019/2020 : **GRANDE SECTION**

DECISION DU CONSEIL DES MAITRES :

- Maintien dans la classe de : _____
- Passage dans la classe supérieure de : **COUR PRÉPARATOIRE (CP), CYCLE 2**
- Passage anticipé dans la classe de : _____

Date de la notification aux parents :
29/05/2020

Visa de l'enseignant

Signature du Directeur de l'école
Favorable,

Le directeur

Information à lire avant de remplir le coupon réponse et le retourner avant le 27 mai 2020

Les parents ou le représentant légal de l'élève disposent d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la présente notification de décision de poursuite de scolarité de l'élève pour faire savoir s'ils acceptent celle-ci ou s'ils en font appel. La commission d'appel se réunira les 17, 18, 19 et 22 juin 2020 à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne - Cité administrative - 20 quai Hippolyte Rossignol - 77000 MELUN.

La décision prise par cette commission n'est pas susceptible de recours administratif

Les parents qui en ont fait la demande sur le coupon réponse pourront être entendus par la commission **sur l'une des dates indiquées ci-dessus**. Compte tenu de l'urgence, le Président de la commission les avertira par téléphone ou par mail de la date et de l'heure.

Les parents peuvent également dans le délai de **15 jours** précité remettre au (à la) directeur (trice) de l'école qui transmettra à la commission tout document ou courrier susceptible de compléter l'information de cette instance.



Coupon réponse à retourner à l'école avant le mercredi 27 mai 2020
 (En cas de séparation, chaque représentant de l'enfant renseigne le coupon).

Je soussigné(e), (Nom, Prénom, Adresse) :

Tel : ___/___/___/___/___ Courriel : _____

Représentant légal de l'enfant :

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : _____

Niveau suivi en 2019/2020 : _____

Déclare : (veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande)

accepter la décision du conseil des maîtres qui sollicite (préciser le niveau préconisé) _____.

refuser la décision du conseil des maîtres qui sollicite (préciser le niveau préconisé) _____ et je demande que mon enfant fréquente la classe de niveau _____ à la rentrée 2020/2021.

Dans le cas où vous faites appel de la décision du conseil des maîtres, souhaitez-vous :

Transmettre un courrier à la commission (à joindre au coupon)

ou

Demander à participer à la commission. Dans ce cas, votre numéro de téléphone ou mail doivent obligatoirement être renseignés ci-dessus.

Date : _____

Signatures des parents (ou du représentant légal) de l'élève :